



**REPertoire DES ACTES OFFICIELS**  
**DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE**  
**DES CHASSEURS DE L'ISERE**

**N° 138**

**Publié le 24 juin 2024**

## Sommaire

<b>Numéros de décision</b>	<b>Nom</b>
38-2024-06-24-001	Décision de réintégration du droit de chasse des terrains des Consorts REYNAUD au sein du territoire de l'ACCA de JANNEYRIAS



## **DECISION N° : 38-2024-06-24-001**

### **Réintégrant des parcelles dans le territoire de L'ACCA de JANNEYRIAS**

**Modifiant l'arrêté préfectoral du 24 avril 2002 fixant les terrains soumis à l'action de l'ACCA.**

**LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE,**

**VU** les articles L422-10 à L422-20, R422-24, R422-42 à R422-61 du code de l'Environnement ;

**VU** les arrêtés ministériels des 20 mars 1970 et 07 juillet 1971 inscrivant le département de l'Isère sur la liste complémentaire des départements où des associations communales de chasse agréées doivent être créées dans toutes les communes ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 24 mai 1972 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de JANNEYRIAS ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 mars 1971 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA de JANNEYRIAS ;

**VU** la demande de réintégration adressée par les propriétaires actuels des parcelles, en date du 18 mai 2024 ;

**VU** l'avis favorable du président de l'ACCA de JANNEYRIAS et de l'assemblée générale en date du 24 mai 2024 ;

**VU** le protocole de calcul des surfaces chassables approuvé par le conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère en date du 28 octobre 2021 ;

**VU** la décision de délégation de signature N°38-2021-09-07-001 du 07 septembre 2021 ;

**CONSIDERANT** que la demande est conforme au code de l'environnement ;

**CONSIDERANT** que suite à un remembrement parcellaire, les parcelles AE 58 – 59 – 91 – 63 – 66 sont devenues ZI 18 – 22 – 58 ;

**SUR** proposition de Madame La Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère :

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1 –**

L'arrêté préfectoral du 24 avril 2002 retirant les terrains des consorts REYNAUD de l'ACCA est abrogé.

## ARTICLE 2 –

Sont intégrées au territoire de chasse de l'ACCA de JANNEYRIAS, les parcelles retirées sous le nom de Consorts REYNAUD et désignées ci-dessous.

SECTION	PARCELLES CADASTRALES
AE	58 – 59 – 61 – 63 – 66

Toutefois, tout ou partie des parcelles répondant aux conditions législatives des alinéas 1°, 2° et 4° de l'article L422-10 du code de l'environnement, restent exclues de fait du territoire de chasse de l'ACCA.

## ARTICLE 3 –

La présente décision prendra effet à compter de sa date de publication au répertoire des actes officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.

## ARTICLE 4 –

Elle sera publiée au Répertoire des Actes Officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère et affichée en mairie par les soins du Maire, pendant une durée de 10 jours au moins aux emplacements habituels réservés à cet effet sur le territoire de cette commune.

Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, par toute personne ayant intérêt à agir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## ARTICLE 5 –

La Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, Le Maire de la commune, Monsieur le président de l'ACCA, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont une copie sera adressée à :

- Le Président de l'ACCA,
- Le Maire,
- Monsieur le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité.

Gières, le 24/06/2024,

Pour la Présidente de la Fédération  
Départementale des Chasseurs de l'Isère,  
La chargée de mission détenteurs droit de chasse  
et soutien juridique, Mélanie VINCENT

**Fédération Départementale  
des Chasseurs de l'Isère**  
2. allée de Palestine - CS 90018  
38610 GIÈRES  
Tél. : 04 76 62 97 78 Fax : 04 76 62 23 04  
E-mail fdc38@chasse38.com  
N° Siret 779 558 063 00037

